

## DÉCISION DU MAIRE N° 2024/085

### MARCHÉ DE MAITRISE D'OEUVRE N° TH 2024-011 CONSTRUCTION DU CLUB HOUSE DU TENNIS

#### LE MAIRE DE LA COMMUNE DE THÔNES,

VU l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son alinéa 4 ;

VU la délibération du Conseil Municipal n° 2020/094 du 23 juillet 2020 alinéa n°4 donnant délégation de pouvoir à M. le Maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fourniture et de service d'un montant inférieur à 500 000,00 € HT ;

CONSIDÉRANT qu'il convient de passer un marché de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un nouveau club-house du Tennis ;

CONSIDÉRANT qu'une consultation a été lancée suivant la procédure adaptée en date du 11 juin 2024 avec une remise des offres fixée au 5 juillet 2024 ;

CONSIDÉRANT que 6 plis ont été reçus ;

CONSIDÉRANT l'analyse des offres et l'avis donné par la commission de la Commande Publique qui s'est réunie le 16 septembre 2024 ;

#### D É C I D E

**ARTICLE 1 :** de **SIGNER** le marché de maîtrise d'œuvre pour la construction du club house du tennis avec l'ATELIER D'ARCHITECTURE Clémence THIMONIER, situé 18, route des Tennis – 74 290 VEYRIER DU LAC – pour un montant de 37 200 € HT.

**ARTICLE 2 :** Les crédits sont prévus au budget Principal 2024.

**ARTICLE 3 :** Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal après compte-rendu à l'organe délibérant et dont un extrait sera publié sur le site internet de la Mairie.

THÔNES, le 1<sup>er</sup> octobre 2024

LE MAIRE CERTIFIE LE CARACTÈRE EXÉCUTOIRE DE LA PRÉSENTE DECISION PAR  
TÉLÉTRANSMISSION EN PRÉFECTURE DE LA HAUTE-SAVOIE LE - 1 OCT. 2024  
ET PUBLICATION LE - 1 OCT. 2024

Le Maire,

Pierre BIBOLLET

